

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 2 août 2024

08.2024-02	URBANISME ET HABITAT OBJET : Acquisition d'une parcelle située rue des Malifestes à Clisson
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que Clisson Sèvre et Maine Agglo souhaite aménager un nouveau poste de relevage des eaux usées le long de la rue des Malifestes à Clisson,

Considérant l'intérêt pour Clisson Sèvre et Maine Agglo d'être propriétaire du terrain accueillant ce nouveau poste de relevage,

Considérant le plan de division, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'acquérir la parcelle cadastrée section BA n°190 d'une superficie de 56 m² située rue des Malifestes à Clisson et appartenant à la SAS Clisson Distribution, au prix de 15 euros/m² soit un total de 840 euros.

ARTICLE 2 : de préciser que les frais inhérents à cette aliénation (frais de géomètre et de notaire notamment) seront pris en charge par Clisson Sèvre et Maine Agglo.

ARTICLE 3 : de préciser que la rédaction de l'acte à intervenir est confiée à l'étude Teilliais, Devos, Rouillon, office notarial situé 7 avenue Olivier de Clisson, BP 49227 44190 CLISSON.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 07/08/2024
Nelly SORIN
Vice-Présidente Nelly SORIN par délégation de Président

